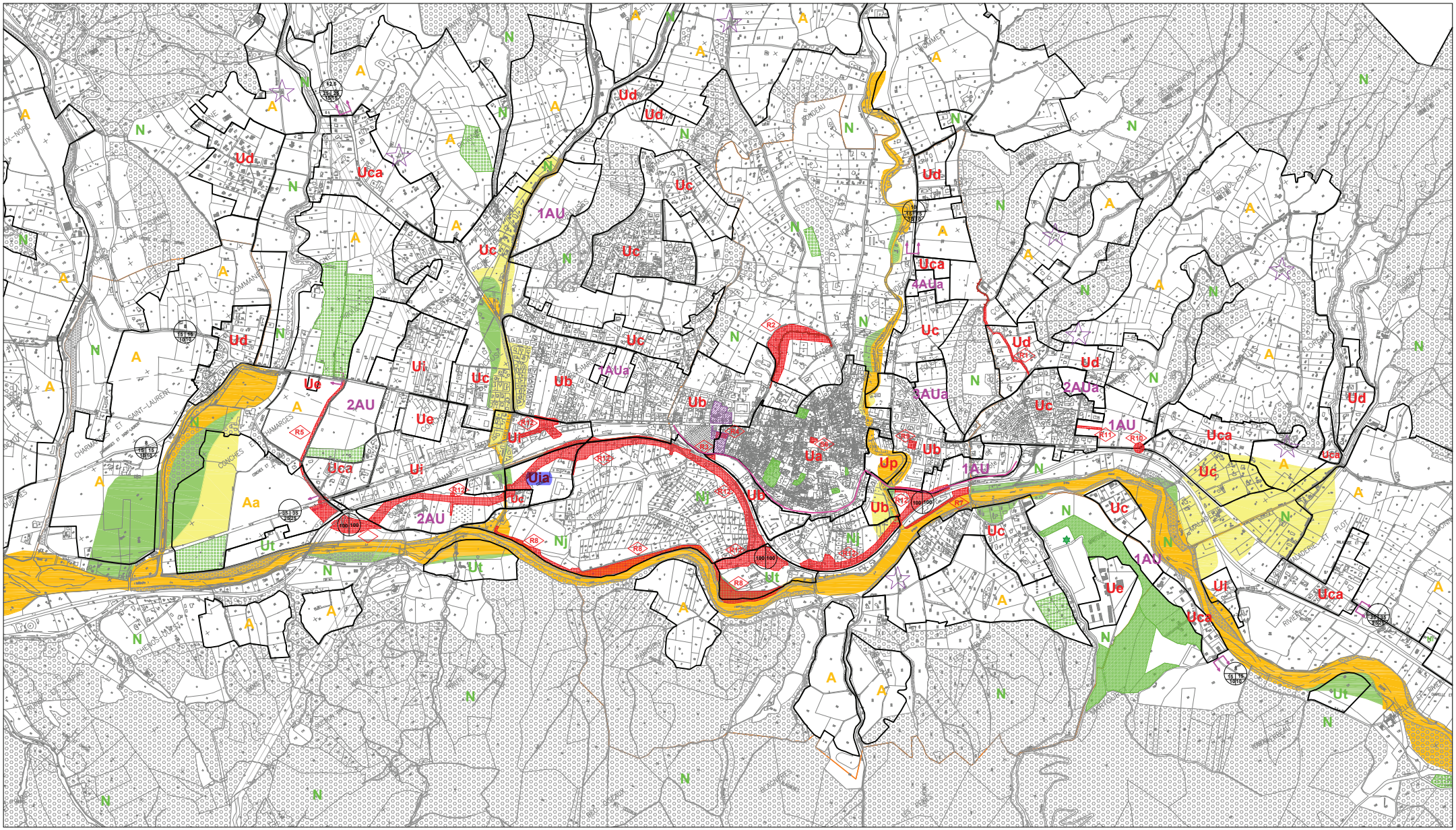

Commune de DIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de Zonage n°1 - le bourg

Echelle : 1/ 5 000

APPROBATION

Lat'sols SEP
14 rue du Docteur Bergigny
69210 SAINT BEL

Zone urbaine :

- **Ua** Zone urbaine centrale
- **Ub** Zone urbaine multifonctionnelle de densification
- **Uc** Zone urbaine multifonctionnelle à dominante pavillonnaire
- **Uca** Zone urbaine multifonctionnelle à dominante pavillonnaire constructible au fur et à mesure de la réalisation du réseau collectif d'assainissement
- **Ud** Zone urbaine constructible multifonctionnelle à dominante pavillonnaire avec assainissement autonome
- **Ue** Zone urbaine d'équipement collectif
- **Ui** Zone urbaine réservée aux activités économiques
- **Uia** Zone urbaine réservée aux activités économiques constructible au fur et à mesure de la réalisation du réseau collectif d'assainissement
- **Up** Zone urbaine inconstructible de protection paysagère
- **Ut** Zone urbaine réservée aux hébergements touristiques (campings)

Zone urbaniser :

- **1AU** Zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation à vocation multifonctionnelle : soumise à la servitude L123.1.16: obligation de réaliser 25% de logements locatifs aidés
- **2AU** Zone à urbaniser non ouverte à l'urbanisation réservée aux activités économiques
- **AUa** Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation multifonctionnelle : les zones 1AUa et 3AUa sont soumises à la servitude L123.1.16 : obligation de réaliser 15% de logements locatifs aidés

Zone naturelle :

- **N** Zone naturelle protégée
- **Nj** Secteur de protection des jardins
- **Nl** Zone Naturelle admettant des installations ICPE

Risques incendies : cf plans annexés

Zone agricole :

- **A** Zone agricole
- **Aa** Zone agricole inconstructible
- **Ap** Zone agricole avec protection du patrimoine bâti

Espace Boisé Classé

Eléments remarquables du paysage protégé au titre de l'article L123.1.7 du CU

- parc et boisement
- tulipes sauvages
- arbre isolé
- élément bâti

Emplacement réservé

R14 Numéro d'emplacement réservé

S6 Servitude au titre de l'article L123.2.b

RD238 soumise au classement sonore catégorie 4 (30m)

8 — Largeur de la plateforme
15 | 15 — Habitations / autres constructions
10 | 10 — Marge de recul par rapport à l'axe

Intervalle dans lequel s'applique la marge de recul

Changement de destination au titre de l'article L123.3.1 du CU

Secteur d'Orientation d'Aménagement en zone U

Secteur de carrière

Ligne électrique

Périmètre de la ZPPAUP (cf plan de détail annexé)

Aléas d'inondation :

Faible | Moyen | Fort